



Conférence suisse des délégué·es à l'intégration (CDI)

Conférence suisse des Services spécialisés dans l'intégration (CoSI)

La CDI et la CoSI sont deux associations ayant pour but de favoriser les échanges sur tout ce qui concerne l'intégration des personnes migrantes. La CDI traite principalement des questions stratégiques de politique d'intégration, la CoSI propose des formations continues et des échanges d'expériences au niveau opérationnel.

Approuvé par les Comités de la CoSI (12/2025) et de la CDI (01/2026)

Leurs rôles et leurs tâches :

CDI	CoSI
Objectifs : Produire des analyses et des prises de position techniques sur des dossiers fédéraux ou intercantonaux ; collaborer, sur les plans stratégique et thématique, au développement des PIC/AIS, de la stratégie antiracisme/antisémitisme et d'autres programmes fédéraux liés à l'encouragement de l'intégration et de la lutte contre le racisme ; encourager les échanges sur les priorités dans les cantons et à l'échelon communal ; définir des priorités dans l'encouragement de l'intégration et la lutte contre le racisme	Objectifs : Favoriser l'échange d'expériences et de connaissances pratiques sur des thèmes spécifiques entre les membres et des spécialistes ; organiser des formations continues destinées aux membres et aux autres acteurs des domaines migration/intégration et lutte contre la discrimination/le racisme/l'antisémitisme ; développer le concept de qualité chez les spécialistes des domaines du conseil et de l'information
Groupes cibles : Délégué·es cantonaux et communaux à l'intégration, autres institutions et organisations poursuivant des objectifs similaires (invité·s permanents aux Assemblées plénières sur invitation du Comité).	Groupes cibles : Spécialistes et autres acteurs dans les domaines de la migration, de l'intégration, de la lutte contre la discrimination et contre le racisme/antisémitisme (qu'ils soient membres ou non de CoSI). Si une organisation est membre de CoSI, les offres sont accessibles à toutes ses collaboratrices et tous ses collaborateurs.
Adhésion : Avec droit de vote : délégué·es à l'intégration officiels des cantons, des régions et des communes/villes de Suisse. Sans droit de vote : en particulier le SEM de le Secrétariat de la CdC.	Adhésion : Institutions et services actifs dans le domaine de la migration/intégration (services spécialisés, institutions, coopératives, associations ou partie d'une administration cantonale ou communale) ; sont exclues les associations et organisations faïtières au niveau national ou les organisations à but lucratif.
Procédure d'adhésion : Décision prise par l'Assemblée générale sur proposition du Comité (majorité simple).	Procédure d'adhésion : Procédure d'adhésion : demande adressée au Secrétariat, puis examinée par le Comité ; décision d'admission soumise à l'Assemblée générale (majorité des deux tiers)
Financement : Via des cotisations des membres échelonnées.	Financement : Assuré par des subventions fédérales, les cotisations des membres et les recettes provenant des formations continue et de conférences spécialisées (frais de participation). Réductions pour les membres de la CoSI).

Cotisations : Cotisations de base pour tous les membres : CHF 500.- À cela s'ajoute une contribution revue chaque année et indexée sur la population résidente permanente.	Cotisations : Cotisations : CHF 300.– (identique pour tous les membres)
---	---